

Monsieur,

Je tenais par la présente vous manifester mon profond mécontentement concernant ce projet.

- **Saturation Visuelle** : Nous arrivons en Eure-et-Loir à une totale saturation due aux éoliennes. De mon propre domicile eurélien, je peux en apercevoir plus de 60 à ce jour, sans intégrer ce projet !!! trop, c'est trop !
- **Mécontentement populaire** : Dans une large majorité, comme dans l'ensemble du département, la population est contre l'enlaidissement continu du paysage et les impacts sur la santé dues aux éoliennes.. Cette enquête ne fait pas ressortir la véritable opinion de la population. Un référendum indépendant local, incluant les communes limitrophes dans un rayon de 10 kilomètres est nécessaire avant toute prise de décision.
- **Santé des populations** : Nous connaissons maintenant les répercussions sur la santé des populations dans un large voisinage des fermes éoliennes. Les problèmes de santé dues aux éoliennes sont maintenant reconnues par les tribunaux Les sites d'implantation ne respectent pas les distances de sécurité nécessaire, hauteur qui ne cesse de progresser tous les ans., sachant que les 500 mètres minimum obligatoires sont maintenant largement insuffisantes au regards de la hauteur des nouvelles machines implantées. Gageons que les tribunaux seront saisis en cas de troubles. Le principe de précaution doit ici s'appliquer. Une distance minimum de X10 la hauteur hors tout de l'éolienne est cohérent. Ceci est aujourd'hui la norme dans la majorité des pays européens. Nous savons que les ultrasons des pales portent à plus de 10 kilomètres avec des effets directs sur les habitants. Une distance de 2Kilomètres pour une hauteur de 200 mètres semble être un minimum.
- **Saturation départementale** : L'Eure et Loir a déjà plus de 200 éoliennes en fonctionnement et 60 en cours d'installation. Le département se trouve ainsi sur équipé par rapport aux objectifs hexagonaux à 10 ans. A ce jour, le département est surdoté et si l'on ajoute les stations photovoltaïque ou de méthanisation en fonctionnement, l'Eure-et-Loir est plus qu'autosuffisant en énergies renouvelables.

- Des études notariales indépendantes démontrent un effondrement des valeurs financières tant du foncier que de l'immobilier dans un rayon de 5 kms autour des fermes éoliennes. Aucune compensation financière auprès des propriétaires n'est proposée par le promoteur. Ce projet provoque l'appauvrissement de la population.
- Tourisme. Agro-tourisme. L'enquête n'informe pas sur les répercussions économiques des hotels et restaurants avec vues sur les éoliennes. Or ceux-ci sont directement impactés par le projet avec le plus grand risque d'une mise en faillite de leurs activités. Aucun inventaire au niveau de l'étude.
- UNESCO : La Cathedrale de Chartres est inscrite au patrimoine de l'UNESCO. Cet énième projet éolien, avec la hauteur de ses machine, sera dans le cône visuel de la cathédrale. Ceci va à l'encontre de la charte de l'UNESCO qui peut être amenée à rayer la Cathédrale de ses listes....et des subventions qui l'accompagnent.
- Monuments historiques : Des monuments enregistrés aux monuments historiques, comme le château de Reverseaux, ou inscrits à l'inventaire seront en vue directe des éoliennes, ne respectant pas la charte des monuments historiques.

Sincères salutation